

Édito

Gabriel Péri : Un avis négatif ! Mais après...

L'avis négatif du commissaire enquêteur sur le projet d'alignement de l'avenue Gabriel-Péri, ainsi que ses commentaires et recommandations, constituent un cinglant désaveu pour la municipalité qui depuis le début de l'élaboration du PLU fait fi de l'avis des Antoniens et des recommandations des spécialistes de l'urbanisme.

Le tour de force de la municipalité est d'avoir réussi, en modifiant le calendrier prévisionnel d'adoption du PLU, à faire disparaître le temps des élections municipales le débat sur l'avenir du centre ville.

Mais la supercherie a assez duré, et les Antoniens en participant à l'enquête publique et en signant massivement des pétitions contre les projets autorisés par le nouveau PLU ont marqué leur attachement à un centre ville de caractère et leur incompréhension face aux visées municipales.

A l'heure où les promoteurs sont prêts à lancer les bulldozers contre les pavillons de l'avenue Gabriel Péri, il est temps que cette municipalité s'explique sur les raisons qui la conduisent à changer la destination des avenues Brossolette et Péri.

Il n'y a aucune raison de refuser ce débat aux Antoniens, ni de se cacher derrière des règles d'urbanisme pour sacrifier ses deux avenues alors que des alternatives sont possibles.

Il est surtout temps de stopper les projets en cours qui vont dénaturer à jamais notre centre ville, pour réinstaurer un débat sain et fructueux avant toutes opérations.

C'est au fond ce que demandent le commissaire enquêteur, les associations et les Antoniens !

Antony Place Publique

Gabriel-Péri : camouflet pour la Mairie !

On sait que la majorité municipale a un projet pour le centre-ville. On sait aussi qu'elle ne souhaite pas le divulguer clairement. De fait, les Antoniens apprennent par bribes l'avenir de leur cœur de cité. En 2008 le Plan local d'urbanisme (PLU) a incorporé le Boulevard Pierre-Brossolette et l'avenue Gabriel-Péri dans la zone UAa (zone dense à front continu). Ce printemps, après s'en être rendu propriétaire, la Mairie a détruit un premier pavillon Boulevard Pierre-Brossolette. En septembre, c'est de l'avenir de l'avenue Gabriel-Péri dont il a été question avec un projet d'alignement atteignant entre 2 et 5 mètres de recul par rapport à la voie actuelle.

La Commissaire est bonne enfant

Une enquête publique, obligatoire selon le Code de la voirie routière, s'est déroulée du 3 au 19 octobre. Nous avons rendu compte, dans ces colonnes (voir APP n°9) et lors d'une réunion publique le 3 décembre du rejet quasi-unanime exprimé dans les contributions des citoyens. Ce qui était moins prévisible a été l'avis défavorable de la commissaire-enquêtrice. En effet, contrairement à ce que d'aucuns craignaient, l'analyse et donc le rapport final ont visiblement été réalisés en toute indépendance et ils sont sans pitié pour le projet municipal. Le fait que l'immense majorité des commentaires soient opposés au projet de l'alignement est bien mis en lumière. Mieux, la commissaire-enquêtrice reprend plusieurs des arguments que nous avons avancés et dont la plupart avaient été largement développés par les contributions de l'enquête.

Jeu blanc : 6-0

Six arguments sont retenus par la Commissaire-enquêtrice pour rejeter le projet d'alignement :

La qualité paysagère de l'avenue Gabriel-Péri, qu'il convient de préserver.

Les contributions insistent sur l'importance des jardins, la présence d'arbres remarquables et surtout le caractère des pavillons de l'avenue Gabriel-Péri



qui sont considérés comme un élément identitaire de notre ville.

L'inadaptation de l'alignement à l'aménagement envisagé.

La commissaire-enquêtrice remet en doute l'opportunité d'un alignement alors que le PLU vient tout juste d'être adopté et que les Antoniens ne comprennent pas ces nouvelles règles d'urbanisme. Elle explique qu'« il n'y a aucune chance de voir le projet se réaliser entièrement, dans un délai raisonnable ». C'est ce que nous disions : si l'objectif est réellement d'élargir la voirie, la solution proposée est mauvaise car l'alignement n'interviendra qu'au fur et à mesure des démolitions de pavillons créant ainsi des creux et des saillies : au lieu d'une avenue rectiligne, elle sera crénelée.

Des conséquences incertaines sur le trafic automobile.

La commissaire-enquêtrice a entendu les observations très nombreuses dénonçant les inconvénients d'un accroissement et/ou d'une accélération de la circulation automobile et stigmatisant l'incohérence du projet municipal (qui tend à accélérer la vitesse de circulation et donc les dangers), son inutilité (le très faible trafic tournant de la rue Mounié dans l'avenue Gabriel-Péri) et le fait qu'il ne traite pas la cause du seul problème automobile de l'avenue (la dépose des élèves de l'école Sainte-Marie).

Un projet à la faisabilité mal étudiée.

Le rapport d'enquête balaie le seul argument en défense de la Mairie (la diminution du danger puisque ce sera une zone 30 et qu'elle envisage à terme d'y faire une piste cyclable) : cette précipitation

.../...

📧 **Je veux recevoir**
Antony Place Publique
par mail et en couleur.
C'est gratuit, c'est facile,
une simple demande à
app92@club-internet.fr

📧 **Je retrouve aussi**
les anciens numéros
et tous les dossiers sur
www.antonyplus.com

Gabriel-Péri : camouflet pour la Mairie !

Le caractère excessif de l'emprise sur certaines propriétés.

C'était un des points les plus polémiques du projet : l'alignement traversant des salons, coupant des cuisines, rabotant des perrons. Dans son rapport, la commissaire-enquêtrice constate que, pour les Antoniens, ce projet est globalement inutile et même nocif pour la sauvegarde du patrimoine bâti.

Les propositions alternatives et constructives des habitants.

Le sérieux et la qualité des contributions ont visiblement joué un rôle. Plusieurs idées pour un aménagement différent de l'avenue et de ses abords ont été exposées : élargissement sur le côté ouest (en prenant du terrain sur le RER, voire en couvrant les voies du RER), déplacement de la sortie de l'école Sainte-Marie sur la place du Théâtre, pont routier entre l'avenue Gabriel-Péri et la rue Charles-Persil. Les propositions allaient jusqu'à la révision du PLU pour mettre en place une zone de protection du patrimoine architectural, urbanistique et paysager (ZPPAUP), idée retenue par la commissaire-enquêtrice dans ses conclusions.

L'histoire repasse les plats

Dans le rapport de la commissaire-enquêtrice, après les observations, viennent les recommandations. Trois ans après la publication de l'enquête sur le PLU, les mêmes thèmes reviennent :

- Etablir un plan cohérent de déplacement en centre-ville
- Ecouter les propositions des habitants
- Prendre en compte la qualité de l'espace urbain actuel
- Protéger les parcelles remarquables.

Ainsi, sur la question de l'urbanisme, le paysage antonien reste d'une remarquable stabilité :

- Les habitants confirment leur attachement à ce qui constitue l'identité de notre centre-ville, à son charme et à sa diversité ; ils ont démontré l'importance et l'influence de la participation des citoyens dans le débat politique local, en critiquant et en proposant.
- La Municipalité continue d'avancer masquée sans oser avouer ses buts.
- Les Commissions d'enquête mettent en lumière l'incohérence des projets de Jean-Yves Sénant et Sophie Devedjian.

-Citoyens à Antony, rejoint par d'autres forces politiques ou associatives, persiste à éclairer le débat, à dénoncer les opacités mais à proposer d'autres solutions. C'est tout notre engagement qui est ainsi validé par ce désaveu infligé à la Mairie.

Et maintenant ?

L'avis défavorable de la commissaire-enquêtrice est, politiquement, un désaveu cinglant pour la municipalité qui n'avait pourtant pas lésiné sur tous les moyens possibles de communication (des plus discrets jusqu'au bulletin municipal officiel...) pour faire fléchir les volontés de résistance. Même si cet avis négatif ne lie pas la Mairie, ce sera aussi une arme juridique qui pourra être utilisée devant le juge administratif si la majorité municipale prétendait poursuivre son projet. Et cette première victoire devra être confirmée par l'annulation du permis de construire déjà déposé par Franco-Suisse. En conséquence, la mobilisation de tous reste indispensable.

■ Bruno EDOUARD

Le bien manger à la sauce Balkany

Depuis la rentrée de septembre, les repas de la cantine du collège Descartes sont assurés en « liaison froide » par la société Avenance sous l'impulsion du Conseil général des Hauts de Seine et de sa vice-présidente déléguée aux affaires scolaires, Isabelle Balkany. Et c'est à grand coup de promotion que notre Isabelle vante des déjeuners variés et équilibrés, sans OGM et avec des composants bio grâce à une superbe lettre d'information bimestrielle.

La lecture de la lettre de novembre -décembre est édifiante. Au programme, la valorisation du terroir avec une animation basque : Salade Basque (salade verte / chorizo / cerfeuil + dés d'emmental). Chorizo, emmental, des produits 100% basque comme nous le savons tous !!!

Au programme également, du bio en veux-tu en voilà avec des tomates bio en plein mois de décembre ! Mais il est vrai que le bio n'est pas synonyme de produits de saison. Enfin, on nous vante les bienfaits de la soupe qui sera proposée dans les menus. Hélas, aucun potage, aucun velouté, aucun consommé dans les menus du 2 novembre au 18 décembre. Ne reste que la soupe à la grimace !!!!

■ Isabelle SENECAL

L'apprêt et l'avent

BILLET D'HUMEUR

A l'heure où le président de la République se gargarise de l'héritage chrétien de la France et où le débat sur l'identité nationale a des relents nauséabonds, Jean-Yves Sénant envisage-t-il de jumeler Antony avec Castel Gandolfo ? De fait, plusieurs signes font douter du caractère laïc de la majorité municipale. On savait qu'un curé d'Antony avait été convié, aux frais du contribuable, à une cérémonie de jumelage en « Terre-Sainte », on avait remarqué la représentation systématique des élèves de l'Institution Sainte-Marie et des scouts aux manifestations patriotiques, mais ces invitations pouvaient passer pour de la courtoisie peu onéreuse et ne remettant pas en cause la neutralité religieuse de la Municipalité.

Mais au Conseil municipal du 10 décembre, on apprit par le jeu d'une demande de subvention au Conseil général, que la Ville allait prendre à sa charge les frais de remise en état d'un mur intérieur de l'église Saint-Saturnin. Alors que la loi de 1908 ne confère aucune obligation aux communes sur les dépenses d'entretien et de conservation des édifices culturels. Alors qu'il s'agit évidemment d'une opération d'entretien et non d'investissement... Alors que les dégâts causés à ce mur sont le fait du chauffage... Eh oui, cela ne gêne nullement notre Maire. Une

couche de peinture pour complaire au Ciel, ce n'est que peu de choses ! Sauf que les travaux doivent sans doute être exécutés par les successeurs de Michel-Ange, puisqu'il y en a pour simplement 200 000 euros...

D'autre part, la Congrégation pour la propagation de la Foi saura probablement gré à notre premier magistrat de faire œuvre de prosélytisme chrétien au fil des pages du Bulletin municipal officiel. Dans le numéro de décembre, un dossier de six pages est consacré (c'est le cas de le dire) à « la magie de l'Avent ». Pas des fêtes de fin d'année, non, de l'Avent, « le temps où l'Eglise catholique se prépare à la fête de la Nativité » selon le dictionnaire. Un dossier fort complet, mêlant le commercial, le festif et le religieux avec notamment tout le programme des messes à la lumière des cierges. Amis mécréants, armez-vous de patience et recherchez dans les numéros récents de Vivre à Antony si la fête de Yom Kippour ou celle d'Aid el-Kebir ont eu droit à la même exposition, vous ne serez pas déçus...

Alors à quand les horaires du Chemin de croix sur les panneaux Decaux, le crucifix dans la salle des mariages et la prière avant chaque Conseil municipal ?

■ Bruno EDOUARD

Agglomération des Hauts-de-Bièvre : lancement du Plan local de déplacement

Le Conseil communautaire du 11 décembre a adopté le lancement du Plan local de déplacement (PLD) dans une surprenante léthargie. Alors qu'il s'agit de définir les principales orientations des moyens de communication et de déplacement des habitants des Hauts-de-Bièvre, le Conseil a écouté l'exposé technique de présentation générale et s'est gardé de répondre aux questions soulevées par Fabien Feuillade et François Rivet.

Une approche très administrative

Le PLD vient de franchir sa première étape, celle du diagnostic, a-t-il été rappelé. La deuxième phase, l'enquête publique, sera organisée en 2010 ; elle recueillera les avis des habitants des Hauts-de-Bièvres. Ensuite, la troisième et dernière partie déterminera les actions retenues et adoptera les PLD. Pour l'heure, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre (CAHB), se contente de souligner son attachement aux transports en commun (maintien des lignes actuelles du RER, amélioration des dessertes du PALADIN, poursuite des lignes de tramways), son souhait de développer un réseau de pistes cyclables et son soutien pour la création des demi-échangeurs d'autoroutes au Plessis-Robinson et à Châtenay-Malabry. Et, pour ne pas rater la vague écologiste, la CAHB étrenne le covoiturage avec son projet « la Roue verte ». Mais, sous couvert d'une longue procédure - la phase diagnostic dure depuis plus d'un an - le débat s'est trouvé escamoté, nombre de conseillers considérant que les choix importants venant lors de la dernière phase, écoutaient d'une oreille distraite et le Président n'a pas répondu aux interrogations de l'opposition qui s'étonnait des prises de position contenu dès ce diagnostic.



Des choix structurants laissés dans le flou

Quel sera le devenir de la Croix-de-Berny ? L'arrivée du Trans-Val-de-Marne (TVM), le déplacement des lignes de Bus et du Paladin, le départ du tramway vers Vélizy imposent de revoir complètement ce pôle d'interconnexion qui devient un élément majeur des déplacements sur le territoire des Hauts-de-Bièvre. Ainsi, la rupture de charge entre le TVM d'une part et le futur tramway d'autre part n'est même pas évoquée dans ce PLD.

La rupture urbaine créée par la RD 920 (ancienne Nationale 20) est bizarrement traitée. La Ville d'Antony a souhaité qualifier cette voie dans la rubrique « réseau magistral » à l'instar des autoroutes A6 et A86 qui traversent la ville. Ce choix ne sera pas expliqué, comme si ce classement ne servait à rien. Cela signifie-t-il, par exemple, que le réseau de pistes cyclables devra s'interrompre devant le RD 920 et qu'il n'y aura pas de traversée possible sécurisée pour les vélos ?

A contrario, le PLD ne reprend plus un projet de bretelles sur l'autoroute A6 à Wissous qui était censé améliorer l'accès des zones d'activité de Wissous et d'Antony. Il semble que le maire de Wissous ait obtenu gain de cause et réussi à empêcher cet accès qui aurait entraîné un accroissement notable de la circulation de camions dans sa ville. Ce choix, décidé par la CAHB, est ignoré dans la phase de diagnostic.

C'est maintenant aux citoyens de prendre le relais et de participer à l'enquête publique qui devrait se dérouler cette année 2010, sauf si la vitesse de déplacement du PLD maintient son rythme actuel d'une étape tous les 2 ans.

■ Pierre RUFAT

Quand l'UMP aboie

La tribune de l'UMP dans le bulletin municipal d'Antony du mois de janvier est-elle consacrée aux sujets importants du moment dans notre ville : l'environnement, la construction de logements sociaux, les problèmes de transports ? Non. Le sujet essentiel pour la majorité municipale en ce début 2010 est l'opposition municipale !

Dans un hommage - involontaire - l'UMP met en exergue l'opposition, rappelle ses combats sur la résidence universitaire notamment, puis, hélas, elle caricature. Elle caricature le passé car il est vrai que l'opposition s'oppose mais en proposant : à la Croix-de-Berny, cela a permis que l'école reste à sa place, au centre ville que des bureaux ne défigurent pas notre cœur de cité, sur le Sélect en préservant cet équipement culturel. Parfois, elle omet les contreparties, ainsi le « beau projet du Noyer-Doré » a entraîné une démolition de logements sociaux non compensée à ce jour quand celui du parc de la pouponnière a détruit un bâtiment classé.

Elle caricature le présent car son récit du Conseil municipal est mensonger : nous n'avons pas voté contre l'aménagement d'un

parc ni contre des logements sociaux, ni même contre une demande de subvention. Mais la majorité municipale a bien retenu les leçons des propagandistes d'hier qui disaient « répétez un mensonge mille fois, il devient une vérité ! » C'est bien plus confortable que de répondre aux questions posées par l'opposition.

La caricature et le dénigrement lorsqu'ils viennent d'adversaires sont flatteurs, et c'est ainsi que nous prenons ces attaques qui mettent sur un piédestal Antony Plus. Après le procès en diffamation, après la censure de notre tribune, aujourd'hui c'est le tour des attaques mensongères. L'UMP frappe bas, sans doute à la hauteur de ses idées.

Pour autant, sur le centre ville, sur la résidence universitaire, sur le cinéma, sur les tarifs municipaux nous ne baisserons pas la garde et nous continuerons à proposer.

A Antony, c'est ainsi, l'UMP polémique et Antony Plus propose !

■ Pierre RUFAT et Fabien FEUILLADE

Interconnexion TGV Massy-Valenton : Reconsidéré ou abandonné ? Le Maire ne veut pas lever l'ambiguïté

Pour lever les ambiguïtés concernant les écrits du directeur régional de RFF et ceux du maire, l'un indiquant « envisager de reconsidérer le projet d'aménagement de la Ligne TGV Massy Valenton » l'autre affirmant que « le projet initial est abandonné », le groupe des élus « Antony-plus » a proposé un vœu au Conseil municipal qui dans son article premier indiquait « demande que l'Etat, initiateur du projet d'aménagement de la ligne Massy-Valenton, Réseau ferré de France, en charge de la réalisation du projet, le conseil régional d'Ile de France partie prenante du financement des travaux, confirment l'abandon du projet initial d'aménagement de la ligne Massy-Valenton tel qu'initialement prévu dans le projet de 2003 ». Rappelant son opposition à tout projet qui viendrait porter atteinte au cadre de vie des riverains, les élus du groupe municipal Antony-Plus soulignaient l'exigence d'un enfouissement de la ligne dans la majeure partie de la traversée d'Antony.

Se sentant manifestement mal à l'aise sur cette affaire, le maire, comme il en a désormais l'habitude dans de telles circonstances, s'est livré en séance du conseil municipal à une violente diatribe envers le groupe Antony-Plus. Dans un premier temps, il estimait que « nous ne sommes plus sous la menace d'un déclenchement immédiat des travaux » et rendant ainsi hommage à la résistance menée depuis le début du projet par le Président de la Région Ile de France, Jean-Paul Huchon, il constatait que « du reste la Région Ile de France ne prévoit aucun crédit pour le secteur Ouest, celui d'Antony ». Poursuivant son intervention, et prenant prétexte d'une initiative individuelle d'un citoyen antonien qui, à la quête d'informations sur ce dossier, a questionné l'« Association Interconnexion TGV sud en Ile de France », puissant lobby qui milite activement pour une réalisation rapide du projet, le maire accusait sans retenue le groupe municipal Antony-Plus de « prendre langue avec l'ennemi » en lui donnant les armes pour « l'inciter à faire pression sur RFF et le convaincre à revenir au projet initial ». Qui sont donc ces terribles ennemis qui menacent les Antoniens ?

A l'origine, lors de la création de l'association il y a près de 10 ans, on trouve parmi les principaux adhérents plusieurs présidents de Conseils régionaux signataires de la convention de financement des travaux de la ligne Massy-Valenton avec l'Etat, parmi lesquels François Fillon, aujourd'hui Premier ministre, alors élu de la Région Pays de Loire, présent à l'assemblée générale de l'association, ainsi que de nombreux Maires et Présidents de Conseil généraux qui, aujourd'hui seraient « ennemis », mais sont des amis politiques de monsieur Sénant avec lesquels il prend régulièrement langue au sein de l'UMP. Tous, ardents supporters du projet, devraient donc selon le maire d'Antony être considérés comme les ennemis des Antoniens. Quiconque s'aviserait d'engager conversation avec ces suppôts de l'interconnexion TGV Massy-Valenton sera donc considéré comme traître et mis au ban de la commune !

Jean Yves Sénant considère que nous mettons en cause son action sur ce dossier. Il a raison et lui-même donne dans son plaidoyer l'occasion de lui décerner un bonnet d'âne. Au cours de son mandat de Conseiller régional, comme il l'a indiqué lui-même, il est intervenu trois fois en séance sur cet important problème qui mobilise des milliers d'Antonien, en 2005, 2006, 2007 lors des discussions budgétaires. Jean Yves Sénant avoue ainsi qu'il n'a pas prononcé un seul mot à ce sujet lors du débat sur le SDRIF alors que plus de 3 000 Antoniens se sont opposés au projet au cours de la concertation. Il nous dit ainsi, que depuis deux ans, il n'a rien dit en séance publique !

Plus récemment encore en mai 2009, lors de la Commission permanente, le groupe Majorité Présidentielle auquel appartient Jean Yves Sénant n'a pas dit un seul mot et votait une délibération permettant le démarrage des travaux sur la partie Est, Orly-Villeneuve le Roi dans les prochains mois sans qu'aucune garantie sérieuse ne soit donnée quant aux conditions d'aménagement du secteur Antonien pour lequel les riverains demandent l'enfouissement des voies.



Suite à l'information communiquée par le maire et aux ambiguïtés qui subsistaient nous voulions, par un vœu du Conseil municipal, acter l'engagement de l'Etat et RFF d'abandonner le projet initial d'aménagement de la ligne Massy-Valenton. Nous craignons, il est vrai, et nous l'avons écrit, une manipulation politicienne du conseiller régional à la veille du renouvellement de l'assemblée régionale. Nous voulions que le conseil municipal réaffirme sa vigilance et son soutien aux légitimes revendications des riverains tout en soulignant l'intérêt pour le développement du trafic TGV dès lors que le cadre de vie et l'environnement des riverains est respecté. Le maire, conseiller régional, a préféré l'invective et percevoir dans notre intervention un complot à son encontre ! Ainsi faisant, il a confirmé nos doutes sur la sincérité de sa démarche et renforcé nos craintes d'une basse manœuvre politicienne à la veille du scrutin régional !

Force est de constater que nous ne sommes pas les seuls à craindre une manœuvre des uns ou des autres protagonistes du projet. C'est ainsi que lors d'une réunion publique organisée par CELFI, association particulièrement active pour la défense des riverains de la ligne Massy-Valenton, on apprenait que lors d'une rencontre fin novembre de responsables de cette association avec RFF, la personne chargée du projet n'avait pas connaissance des échanges de courrier entre le nouveau.

■ Antony Place Publique

ANTONY PLACE PUBLIQUE

9 bld Brossolette 92160 ANTONY

app92@club-internet.fr

Directeur de publication : Fabien Feuillade

Rédaction : Maxime Baldit, Michel Boulenger, Jean-Marie David, Pierre Delmotte, Bruno Edouard, Fabien Feuillade, Jea-Marc Feuillade, Gabrielle Guillaume, Jean-Pierre Jaugin, Jean-François Moingeon, Pierre Rufat, Isabelle Sénécal

Crédits photo : Maxime Baldit

Maquette : Isabelle Sénécal

ISSN : 2101-3675

Impression : IPNS

Enregistré au TGI de Nanterre sous le n°09/04/PDL
Dépôt légal annuel